

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/04/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2023/041 – Projet d'acquisition bien sis " Place de l'Eglise "

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1311-10 ;

Vu la délibération n° 2023/020 en date du 3 mars 2023 autorisant Mme le Maire à faire une proposition d'achat du bien immobilier, sis 2 Place de l'Eglise, appartenant aux ayants droits de Mme RICHARD Marguerite et M. RICHARD André et cadastré AB n° 146 en propriété bâtie et AB 154, 155 et 272 en propriété non bâtie, au prix de 90 000 € ;

Vu la proposition d'achat au prix de 90 000 € par lettre en date du 10 mars 2023 de Mme le Maire à Me Michaël LECOQ, Notaire, chargé de la succession ;

Vu l'acceptation de la proposition d'achat au prix de 90 000 € pour le bien désigné ci-dessus par les héritiers de Mme et M. RICHARD ;

Considérant que le bien immobilier sis 1 route du Port Gautier, cadastré AB 147, et appartenant à la Commune jouxte le bien immobilier désigné ci-dessus ;

Vu la situation géographique du bien au coeur du centre bourg et proche de l'école, de la garderie périscolaire, de la Mairie...

Considérant que les projets d'acquisition par les communes de moins de 2 000 habitants ne nécessitent pas de saisine du Service des Domaines ;

Vu l'inscription au budget de la Commune de l'exercice 2023 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir le bien immobilier sis 2 Place de l'Eglise, cadastré AB n° 146 et AB 154, 155 et 272 au prix de 90 000 €, auquel s'ajoute les frais notariés ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié auprès de Me LECOQ, Notaire, SELARL Notaires Val de Loir, dont le siège social est à Montval-sur-Loir - 1 et 1er rue des Vignes - Château-du-Loir ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/05/2023
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme HERMENAULT Aurélie

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name of the secretary of the meeting, Mme HERMENAULT Aurélie.